

Annexe n° 1 - Budget d'investissement du Département de Paris pour 2014.

DEPARTEMENT DE PARIS	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET PRIMITIF
II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II
EQUILIBRE FINANCIER - SECTION D'INVESTISSEMENT		A2.2

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1) I	Restes à réaliser N-1 (2) II	Propositions nouvelles du Président	Vote de l'assemblée (3) III	TOTAL IV = II+III
010	REVENU ANNUEL D'INCERTION					
015	REVENU DE SOLIDARITE ACTIVE					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (SAUF 134) (11)	115 600 000,00		109 000 000,00	109 000 000,00	109 000 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (9)	37 794 236,00		31 229 608,00	31 229 608,00	31 229 608,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SAUF 204) (11)					
204	Subventions d'équipement versées (11)					
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (11)					
22	IMMOBILISATIONS REÇUES EN AFFECTATION (5) (11)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (11)			1 000 000,00	1 000 000,00	1 000 000,00
Total des recettes d'équipement		153 394 236,00		141 229 608,00	141 229 608,00	141 229 608,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (SAUF 1048)	10 000 000,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
1068	EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES					
136	AUTRES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT NON TRANSFERABLES (11)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES					
16	COMPTE DE LIASON : AFFECTATION (8A, REGIE) (7)					
26	PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHEES					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (11)	110 500,00				
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS					
Total des recettes financières		10 110 500,00		10 000 000,00	10 000 000,00	10 000 000,00
45..2	TOTAL DES OPERATIONS FOUR COMPTE DE TIERS (8)			14 720 000,00	14 720 000,00	14 720 000,00
Total des recettes réelles d'investissement		163 512 736,00		165 949 608,00	165 949 608,00	165 949 608,00
021	VERSEMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (9)	60 000 000,00		35 000 000,00	35 000 000,00	35 000 000,00
049	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (9)	87 000 000,00		85 700 000,00	85 100 000,00	85 100 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (9)	5 426 763,00		3 500 000,00	3 500 000,00	3 500 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		152 426 763,00		123 600 000,00	123 600 000,00	123 600 000,00
TOTAL		315 939 499,00		289 549 608,00	289 549 608,00	289 549 608,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE						*
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						289 549 608,00

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements du département.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	43 400 000,00
---	---------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget de l'exercice.

(2) La colonne PAR n'est à renseigner qu'en l'absence de reprise anticipée du résultat lors du vote du budget primitif.

(3) Il s'agit des nouveaux crédits votés lors de la présente délibération, hors PAR.

(4) Sauf 165, 166 et 1649.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recettes, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) A servir uniquement lorsque le département effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé, qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en III-A3).

(9) DF 023 = RI 021 ; D1 040 = PF 042 ; RI 040 = DF 042 ; D1 041 = RI 041.

(10) Solde de l'opération DF 023 - DF 042 - PF 042 ou solde de l'opération RI 021 - RI 040 - D1 040.

(11) Moins recettes imputées aux chapitres 010 et 016.